

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311676

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

OBJET : Convention de mandat relative à l'encaissement des droits d'entrée à la patinoire temporaire installée sur le parvis des Archives et Bibliothèque départementales du 10 décembre 2019 au 5 janvier 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre des animations proposées par le nouveau Pôle Evénements et Partenariats des Politiques Publiques Stratégiques (PEPPPS), établissement culturel de la Direction de la Culture, le Département va lancer une procédure de marché public relative à la location, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'une patinoire temporaire découverte, avec les services associés, sur le parvis des Archives et Bibliothèque départementales.

Cette patinoire sera mise à la disposition du public, du mardi 10 décembre 2019 au dimanche 5 janvier 2020 inclus, moyennant un prix de 3 € pour une session d'une heure, à la charge des usagers.

Dans un premier temps, le Département confiera au titulaire l'encaissement du produit de ces droits d'entrée. Dans un second temps, le titulaire devra remettre l'intégralité des recettes au Département qui reversera la somme à une (ou plusieurs) association(s) caritative(s) par le biais d'une subvention exceptionnelle. Les bénéficiaires seront choisis parmi les associations caritatives œuvrant pour les publics les plus en difficulté (enfants ou adultes).

Afin de définir les modalités de gestion, le Département passera une convention de mandat avec le titulaire du marché pour encaisser en son nom et pour son compte les recettes issues des droits d'entrée à la patinoire.

Le présent rapport a pour objet de valider le projet de convention de mandat joint en annexe.

Telles sont les raisons qui incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

